

En Argentine, un «mercredi noir»

Le 19 octobre 2016 fut en Argentine un «mercredi noir»⁽¹⁾, une journée de lutte contre les violences faites aux femmes, avec une grève puis des manifestations dans tout le pays et au-delà. Une mobilisation inédite qui vise à dénoncer le fléau des féminicides et du machisme.

Hélène BOUNEAUD, responsable de la lettre d'information LDH «Amérique latine»

L'appel à l'action avait été lancé sur les réseaux sociaux quelques jours précédant la date du 19 octobre 2016, avec deux mots d'ordre : #NiUnaMenos (« Pas une de moins ») et #VivasNosQueremos (« Nous nous voulons vivantes »). Les manifestations très massives de ce «mercredi noir» en Argentine ont eu pour origine le viol et l'assassinat, quelques jours plus tôt, d'une lycéenne de 16 ans ; avec, après ce choc, une prise de conscience brutale de l'étendue des violences faites aux femmes dans le pays : une femme y est assassinée toutes les trente heures, dans la majorité des cas par son mari ou ex-compagnon. Le plus souvent, des violences verbales, des menaces, des coups sont portés à la connaissance des commissariats de police, des institutions judiciaires, mais sans effets. Ainsi, malgré les déclarations des politiques et les mesures législatives prises depuis une décennie, cette violence est encore largement ancrée dans la société. Peu de choses ont changé en Argentine depuis 2012, malgré le vote d'une loi reconnaissant le féminicide. La loi reste lettre morte et les chiffres sont toujours édifiants.

Les violences sont encore largement ancrées dans la société. Peu de choses ont changé en Argentine depuis 2012, malgré le vote d'une loi reconnaissant le féminicide. La loi reste lettre morte et les chiffres sont toujours édifiants.

(1) Les manifestant-e-s étaient appelée-e-s à se vêtir de noir.

Après l'énorme mobilisation du 19 octobre (qui a été précédée d'une heure de grève en milieu de journée), Elena Highton de Nolasco, vice-présidente de la Cour suprême, a reconnu que «la justice est assez machiste», même si «elle change» lentement. Elle a estimé que «la prise de conscience qu'experimentent les manifestations est fondamentale». Initiatrice à partir de 2008 des premières institutions judiciaires chargées de recueillir les témoignages des femmes maltraitées, discriminées, mais aussi de la loi reconnaissant le féminicide, cette haute magistrate insiste : «L'important est que toute femme victime de la moindre violence doit la dénoncer. Il ne faut pas le supporter en se disant que cela va passer. Au contraire, la violence ne fera que grandir, jusqu'au féminicide.» Toutefois, le mauvais exemple vient du «haut», et témoigne du risque de régression : ce mercredi noir, le gouvernement proposait au Parlement de voter la suppression de la section spéciale d'enquête sur les crimes de femmes, au nom d'une réorganisation du parquet...

L'application des lois, un enjeu majeur

Le milieu politique argentin a été surpris par l'ampleur des manifestations, dans un contexte où l'on est face à une culture

machiste et à une impunité des crimes. Alors que les hommes au pouvoir suggéraient un durcissement des mesures, les manifestant-e-s n'ont, en fait, pas revendiqué de lois plus sévères - la loi contre le féminicide prévoit déjà la prison à vie pour les coupables de tels actes - mais exprimé l'exigence d'une tolérance zéro pour la violence de genre, en appliquant la législation existante. Les deux mots d'ordre des manifestations ont témoigné de cette volonté de lutter pour la vie.

Les manifestant-e-s entendaient peser sur le gouvernement fédéral et les provinces pour que soient mises en œuvre des politiques publiques de lutte contre les discriminations de genre, pour une éducation à l'égalité et pour des campagnes de prévention de la violence de genre et de soutien aux victimes. L'ONG féministe Casa del Encuentro a ainsi des revendications très précises : la mise en œuvre effective du Plan national d'action pour la prévention, l'assistance, et l'éradication de la violence envers les femmes. Sur la justice, elle demande que soient établies et publiées des statistiques officielles sur la violence sexiste et les féminicides, que les juges, procureur-e-s, avocat-e-s et forces de sécurité suivent obligatoirement des formations sur les questions

de genre et que celles-ci soient incluses dans tous les concours à des postes de responsabilité dans les instances judiciaires. Pour que la loi soit appliquée avec diligence et faciliter l'accès des victimes à la justice, Casa del Encuentro réclame l'ouverture de «bureaux de violence domestique» de la Cour suprême de justice dans toutes les provinces, l'accélération de procédures de plainte dans les commissariats, mais aussi, pour assurer une protection spécifique, intégrale et effective des victimes, la création et la réglementation du corps d'avocat-e-s se chargeant gratuitement des procédures.

Droits reproductifs et violence de genre

Les manifestantes du mercredi noir ont dénoncé aussi une autre forme de mise en danger de leur vie : une conception très restrictive des droits reproductifs. En effet, l'avortement reste toujours considéré par le Code pénal comme un délit, sauf en cas de viol, de danger pour la mère ou de malformation du fœtus, même si, en 2012, un arrêt de la Cour suprême a donné une interprétation plus large de l'article 86 du Code pénal, en prenant en compte la santé de la femme du point de vue «*psychosocial*». Cela étant, cette législation, même limitée, a le plus grand mal à être mise en œuvre, tant est fort le poids de sa condamnation par

la société, un tabou alimenté par les interdits de l'église catholique. Dans un pays catholique à 90 %, la pénalisation de l'avortement oblige les femmes à recourir à des avortements clandestins, avec tous les risques sociaux et de santé publique que cela implique. Cela induit une forte discrimination envers les femmes des milieux défavorisés et particulièrement des très jeunes, qui n'ont pas accès à l'information contraceptive.

Ainsi l'accès aux moyens de contraception est généralement assez difficile pour les couches les plus démunies de la population, sans moyens financiers. De fait, toutes les cinq minutes, une adolescente devient mère. Selon des estimations statistiques, cinq cent mille avortements clandestins seraient réalisés chaque année. Mais environ trois cents femmes meurent chaque année des complications liées à ces avortements : c'est la principale cause de mortalité maternelle. Les revendications des féministes sont résumées dans ce slogan : «Education sexuelle pour décliner, contraceptifs pour ne pas avorter, avortement légal pour ne pas mourir».

Fortes discriminations dans le travail

Le mercredi noir et ses deux manifestations avaient pour ambition de rendre les femmes visibles dans l'espace public. La forte participation à la grève d'enseignantes, de salariées des services sociaux et des transports a impressionné. Les violences machistes contre les corps des femmes trouvent leur source dans les discriminations de genre. Celles-ci sont très fortes dans le travail, aussi bien en termes de taux d'activité, de modes d'insertion dans l'emploi, de statuts que de salaires.

Norma Díaz, syndicaliste de la Fédération de travailleurs de l'industrie (Fetia), contactée à ce propos, explique : «Entre 2003 et 2015

Les manifestations très massives du «mercredi noir» (ici, à Buenos Aires) ont eu pour origine le viol et l'assassinat, quelques jours plus tôt, d'une lycéenne, avec, après ce choc, une prise de conscience brutale de l'étendue des violences faites aux femmes en Argentine.



notre pays a connu une forte croissance économique, le chômage a baissé ainsi que le travail au noir, et il y a surtout eu une entrée massive des femmes sur le marché du travail : 48 % d'entre elles étaient alors en activité, mais c'est encore très loin du taux d'emploi des hommes (78 %). En d'autres termes, la croissance ne se traduit pas nécessairement par une plus grande égalité hommes-femmes. Le taux relativement bas d'activité des femmes est lié comme ailleurs à leurs responsabilités familiales, et, quand elles travaillent, c'est le plus souvent dans des emplois à temps partiel qui leur permettent d'assumer une double ou triple journée. Majoritairement elles sont employées dans des activités qui requièrent des compétences liées au soin - 76 % dans l'enseignement, 60 % dans la santé, 43 % dans les services sociaux et à la personne - mais sont peu considérées et mal, ou même très mal payées, en particulier les travailleuses domestiques (96 % de la branche). Les inégalités d'accès à l'emploi, de carrière, de salaires ne concernent pas seulement le rapport hommes-femmes, le niveau d'éducation crée aussi des divisions entre elles. »

Une étude de la Fetia sur le travail

Féminicides : le statu quo

Au premier semestre de l'année 2012, l'ONG argentine La Casa del Encuentro avait dénombré 110 féminicides. En 2016, de janvier à octobre, selon l'observatoire de l'organisation Mujeres de la Matria Latinoamericana (Mumalá), 226 femmes ont été assassinées. La Casa del Encuentro, qui publie un rapport annuel, démontre une constante : 286 assassinats de femmes en 2015, 277 en 2014, 295 en 2013, montrant qu'il n'y a pas d'avancées réelles et concrètes dans la lutte contre les violences faites aux femmes en Argentine.

H. B.



© DIANA MARTINEZ LLASER3 LICENCE CC

au féminin montre que l'écart de salaires entre hommes et femmes diminue avec l'augmentation du niveau d'études mais, même à niveau égal d'études supérieures, les salaires des femmes restent inférieurs de 29 % à ceux de leurs collègues hommes. Ainsi, dans un secteur très féminisé comme celui de l'enseignement, les femmes gagnent moins que leurs collègues masculins, avec un écart de 22 %.

Les femmes syndicalistes de

la Fetia proposent de faire de la convention collective l'instrument du changement de la «brèche» de genre, car la loi fait obligation aux organisations syndicales de respecter un quota de 30 % de femmes dans leurs organismes de direction, y compris dans les commissions de négociation des conventions collectives. Selon Norma Díaz, «*la priorité est de proposer des clauses qui favorisent un accès plus égalitaire aux droits existants et plus parti-*

culièrement l'accès à l'emploi, la formation, la promotion professionnelle et les systèmes de rétribution, qui favorisent la responsabilité partagée hommes-femmes dans le travail et dans la famille, et permettent de lutter contre la violence au travail».

Un chantier de luttes pour les syndicats

Cela étant, dans la conjoncture de politique d'austérité accompagnée de nombreux licenciements depuis un an, le syndicat entend d'abord protéger les femmes dans leur emploi, et cela prend souvent le pas sur les revendications égalitaires. En ce qui concerne la violence de genre sur le lieu de travail, Norma Díaz et la Fetia constatent qu'il «*n'existe aucune étude sur le sujet mais le fait que le harcèlement sexuel ait acquis une certaine visibilité et soit maintenant considéré comme un problème, malgré l'absence de définition du concept, constitue une nouveauté pour le syndicalisme argentin. Comment aider une salariée à le dénoncer, tout en lui offrant une protection adéquate?*». Un chantier, donc, d'envergure, celui de parvenir à faire bouger le plus de lignes possible pour protéger la vie des femmes. ●

**En Argentine,
une femme meurt toutes les trente heures,
au Brésil
on enregistre un viol toutes les onze minutes.
Au Mexique,
d'après l'Observatoire citoyen national du féminicide,
sept femmes sont, chaque jour, assassinées.**

L'Amérique latine, région «record»

L'appel à la grève et à manifestation en Argentine du 19 octobre s'est diffusé via les réseaux sociaux et s'est ensuite propagé dans la plupart des pays de l'Amérique latine : le mot d'ordre «#NiUnaMenos» et le logo de la manifestation est devenu viral sur tout le continent. Des manifestations ont eu lieu au Mexique, haut lieu de la violence machiste, en particulier dans la zone frontalière de Ciudad Juárez, au Chili, au Guatemala, au Honduras, au Paraguay, en Bolivie, en Uruguay, au Pérou, en Colombie. L'Amérique latine est la région du monde où l'on compte le plus de féminicides : selon les statistiques de l'ONU, en avril 2016, sur les vingt-cinq pays signalés pour leurs taux record de féminicides, quatorze sont des pays latino-américains. Les chiffres des violences faites aux femmes sont effrayants : en Argentine, rappelons-le, une femme meurt toutes les trente heures, au Brésil on enregistre un viol toutes les onze minutes. Au Mexique, d'après l'Observatoire citoyen national du féminicide, sept femmes par jour sont assassinées, le plus souvent par leurs compagnons ou des membres de leurs familles. Très souvent, les auteurs de ces assassinats ne sont pas identifiés, faute d'enquêtes policières. Pire encore, de nombreux cas ne sont même pas dénoncés. L'impunité pour les auteurs de féminicide est la règle...

H. B.